

REFERENTIEL
DES
ACTIVITES PROFESSIONNELLES

CAP : MONTEUR DE STRUCTURES MOBILES

Le titulaire du CAP : Monteur de Structures Mobiles :

Assure l'acheminement du matériel
Reconnait et vérifie le lieu d'implantation
Prépare l'emplacement
Assure le montage de la structure mobile
Installe les équipements intérieurs
Contrôle l'ensemble avant l'admission du public
Assure la maintenance et l'entretien
Veille en permanence à la sécurité
Recherche à tout moment la qualité, tant dans son activité propre que dans les relations avec les tiers.

Il exerce ses activités dans le contexte d'Etablissements Recevant du Public (ERP), ainsi que dans celui de l'entreposage.

Il oeuvre à l'installation de structures dans les secteurs :

- du spectacle (cirques, théâtres, variétés, sports...)
- de l'événementiel (salons, expositions, réunions, réception, ventes promotionnelles, restaurations, sports...)
- du loisir (colonies, villages de vacances...)
- du secours (catastrophes naturelles, accidents...)
- du stockage.

Les emplois se situent essentiellement dans les entreprises de location et de montage de structures mobiles, ainsi qu'auprès :

- de propriétaires exploitants
- de collectivités locales
- d'associations.
- ...

Il est impliqué dans plusieurs fonctions de l'entreprise, notamment en :

- **PREPARATION**
- **DEPLACEMENT - MANUTENTION**
- **MONTAGE - DEMONTAGE**
- **MAINTENANCE**
- **GESTION - COMMERCE**
- **SECURITE - QUALITE**

Les activités supposent, de la part du monteur de structures mobiles, disponibilité et mobilité dans le temps et dans l'espace.

Pour cela, il est souhaitable qu'il puisse disposer, par ailleurs, des permis de conduire de la catégorie des "véhicules lourds".

L'activité professionnelle, présentée ci-après sous la forme de **tâches en autonomie** et **tâches en participation**, est mise en évidence par l'analyse des fonctions exercées dans l'entreprise au niveau considéré.

Cette phase d'analyse fait également apparaître des commentaires quant aux **conditions d'exercice** de cette activité.

FONCTION : PREPARATION

TACHES :

Tâche 1 : Préparation des éléments d'une structure, d'un chapiteau, d'un gradin, de mobiliers...

Tâche 2 : Préparation du matériel et outillage nécessaire au montage ou au démontage.

Tâche 3 : Préparation des matériels et accessoires de sécurité.

CONDITIONS D'EXERCICE

Moyens et ressources

Les éléments en entrepôts et magasins

La désignation d'un type de SM et la liste des éléments de structure

Le matériel de sécurité et les moyens de secours (éclairage de secours, extincteurs, casques,...)

Le matériel et outillage de montage, les notices

Les dispositifs de stockage et de déplacement : rack, camion, remorque

Les bons d'enlèvement et de livraison, si nécessaire.

Autonomie, responsabilité

En autonomie

En petite équipe, pour les matériels lourds ou encombrants.

Résultats attendus

La présence et l'état du matériel et outillage sont vérifiés

Le matériel est réuni :

- au sol, prêt à être chargé
- directement dans le véhicule

La liste, le bon d'enlèvement et le bon de livraison sont contrôlés

La sécurité est prise en compte.

FONCTION : DEPLACEMENT - MANUTENTION

TACHES :

Tâche 1 : Chargement, déchargement d'un véhicule.

Tâche 2 : Acheminement par véhicule des structures mobiles et équipements.

Tâche 3 : Manutention au sol, en entrepôt et sur site.

Tâche 4 : Manutention en élévation.

Tâche 5 : Manutention avec échafaudage.

CONDITIONS D'EXERCICE

Moyens et ressources

Les matériels de manutention et de levage (grue, chariot élévateur, tour de levage, échafaudage...)

Le véhicule banalisé ou spécifique

Les matériels et accessoires de sécurité, les moyens de secours et d'intervention.

La réglementation

Les documents techniques et fiscaux

Les documents du véhicule

Les cartes routières et itinéraires.

Autonomie, responsabilité

En toute autonomie

La spécificité des activités dans cette fonction exige également disponibilité et mobilité

La technicité en manutention exige une certification de cariste.

Résultats attendus

Le respect des consignes de sécurité

Le respect des gestes et postures en manutention

Aucun élément de SM ni aucun matériel n'est détérioré.

FONCTION : MONTAGE - DEMONTAGE

TACHES :

Tâche 1 : Reconnaissance du lieu d'implantation et de son environnement.

Tâche 2 : Reconnaissance du sol (poinçonnement, arrachement...).

Tâche 3 : Traçage au sol (équerrage et niveau).

Tâche 4 : Calage, assemblage au sol, haubanage, levage.

Tâche 5 : Entoilage de la structure mobile.

Tâche 6 : Aménagement de l'intérieur.

Tâche 7 : Installation des équipements de secours, de confort et de décorations.

Tâche 8 : Réalisation et/ou contrôle des raccordements (énergie, communication...).

Tâche 9 : Démontage d'une structure.

CONDITIONS D'EXERCICE

Moyens et ressources

La SM, les équipements et outillages

Les équipements intérieurs (plancher, estrade, gradin, stand, podium, mobilier...)

Les équipements de sécurité, de confort et de décorations (éclairage d'ambiance et de secours, extincteurs, chauffage, climatisation, cuisson, moquette...)

Les plans (d'implantation, des sols, des canalisations...)

Les notices de montage, fiches de pointage

Les instruments de mesure (chaîne de traçage, niveau, dynamomètre, décamètre...).

Autonomie, responsabilité

En autonomie et en équipe, en tant que responsable.

Résultats attendus

Le calage assure une parfaite stabilité, surtout en fonction des sols et de l'utilisation de la structure

Le montage est réalisé et vérifié, il est conforme :

- aux spécifications du fabricant
- à la réglementation en vigueur

Les règles d'accessibilité et de sécurité sont appliquées

La propreté de l'ensemble est respectée.

FONCTION : MAINTENANCE

TACHES :

Tâche 1 : Entretien des structures mobiles.

Tâche 2 : Entretien des véhicules, matériels et outillages.

Tâche 3 : Entretien des équipements techniques (moyens de secours, installations électriques, sonorisation, chauffage, climatisation...).

Tâche 4 : Réparation du matériel.

Tâche 5 : Nettoyage, rangement du matériel et des locaux.

CONDITIONS D'EXERCICE

Moyens et ressources

La SM

Les matériels et outillages (y compris de soudure et de nettoyage)

Les notices techniques

La réglementation.

Autonomie, responsabilité

En autonomie, y compris pour de petites interventions sur bois, toile et métal

L'activité exige un savoir faire minimum pour l'entretien des systèmes de chauffages, de climatisations et installations électriques

Les réparations ne sont réalisées que si elles sont autorisées, respectant les règles de sécurité et les normes en vigueur.

Résultats attendus

Une grande attention est apportée au maintien en état des matériels électriques, moyens de secours et appareils de mise sous tension mécanique (câble, treuil, tire-fort, moufle...)

Les pièces déformées sont remplacées par des pièces conformes

L'aspect extérieur et la propreté sont respectés.

FONCTION : GESTION - COMMERCE

TACHES :

Tâche 1 : Participation à la mise à jour des stocks.

Tâche 2 : Utilisation de documents commerciaux et fiscaux.

Tâche 3 : Encaissement (factures...) et paiements (carburants, taxes, péages...).

Tâche 4 : Participation à l'action commerciale de l'entreprise.

CONDITIONS D'EXERCICE

Moyens et ressources

Les listes des matériels et outillages à inventorier

Les documents du véhicule

Les documents fiscaux et commerciaux

Les moyens de paiement

Les documents fournis par l'entreprise (documents publicitaires, informations sur les prestations offertes, références...).

Autonomie, responsabilité

La participation à l'action commerciale se situe au niveau :

- de la qualité de la relation avec la clientèle (courtoisie, présentation...)
- de l'information de la clientèle existante et potentielle (services proposés par l'entreprise)
- de l'image de marque de l'entreprise.

Résultats attendus

La participation à la tenue des stocks évite des ruptures prévisibles par le monteur

Les transactions ne portent aucun préjudice à l'entreprise

Le service assuré et le comportement établissent et conservent de bonnes relations avec :

- la clientèle
- les commissions de sécurité
- les services techniques et administratifs.

FONCTION : SECURITE - QUALITE

TACHES :

Tâche 1 : Mise en place de toutes les dispositions liées à la sécurité du site d'implantation.

Tâche 2 : Remise et suivi des consignes et règles de sécurité (cas de vent, de neige, de circonstances exceptionnelles...).

Tâche 3 : Surveillance des installations et maintenance sur site.

Tâche 4 : Inspection de conformité réglementaire d'une structure mobile et de ses équipements.

CONDITIONS D'EXERCICE

Moyens et ressources

Les plans du site d'implantation
Les notices de montage
Les informations météorologiques
Les règles et consignes de sécurité
Les documents d'agrément et de contrôle
Les matériels et
moyens de secours.

Autonomie, responsabilité

En autonomie seul ou en équipe autonome
L'esprit d'équipe et la disponibilité sont fortement souhaités
La surveillance des installations est essentiellement technique.

Résultats attendus

Les prévisions météorologiques sont prises en compte
Les attestations de montage délivrées sont justifiées (montage, liaisonnement au sol...)
Les consignes de sécurité sont remises à l'organisateur ou au locataire lors de la remise de l'attestation de conformité.